

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

JANNE Henri, « Le libre examen devant les mutations de la culture occidentale », in *Bulletin mensuel de l'Union des anciens étudiants*, n° 341, 1967.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/a58913_1967_000_0341_f.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été numérisée et est mise à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles avec l'accord des auteurs, éditeurs scientifiques ou ayant droits.

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

HENRI JANNE

**Professeur à l'Université
de Bruxelles**

**LE
LIBRE EXAMEN
DEVANT LES
MUTATIONS
DE LA
CULTURE
OCCIDENTALE**

HENRI JANNE

**Professeur à l'Université
de Bruxelles**

**LE
LIBRE EXAMEN
DEVANT LES
MUTATIONS
DE LA
CULTURE
OCCIDENTALE**

On a beaucoup disserté dans les milieux de notre Université au sujet de l'interprétation à donner au libre examen.

Certains en limitent l'acception à une méthode de pensée : le doute méthodique, la reconnaissance de « vérités » uniquement sous bénéfique d'inventaire, l'incessante remise en question de toute affirmation ; ce serait donc une attitude intellectuelle hypercritique. Mais tout de suite celle-ci incline à faire un pas de plus, elle est incompatible avec toute position qui accepterait qu'un domaine quelconque fût soustrait à l'investigation de la raison.

Le libre examen serait donc recherche militante, critique et auto-critique refusant toute limitation. Mais alors on doit se demander si, en fin de compte, il ne s'identifie pas avec le rationalisme. Seule la raison, en effet, est source de vérités réelles car seule elle apporte avec ses conclusions, des démonstrations qu'il s'agisse de logique contraignante, de mathématiques ou des critères scientifiques de l'observation et de l'expérience. L'usage de la raison implique non seulement la liberté de l'appliquer sans tabous à tout objet quel qu'il soit, mais encore le refus de toute autorité qui viendrait altérer la démarche rationnelle ou interdire la diffusion de ses résultats. Le libre examen comporte en conséquence le *droit* à la vérité, sans aucune restriction.

Mais la communauté universitaire bruxelloise accueille en son sein des protestants libéraux... Or ceux-ci, en leur qualité de chrétiens, considèrent indubitablement la « révélation » comme une source de vérité, dans le domaine strictement délimité il est vrai, de la croyance religieuse. Peuvent-ils être libres examnistes ? En fait nous les considérons comme une



élite de l'indépendance de jugement et de la responsabilité personnelle dans l'action. Ils « vivent » sans aucun doute le libre examen. Et cependant cette gênante « révélation » compterait-elle pour rien ? Comme ils ne se soumettent pas à l'autorité d'une Eglise, nos collègues protestants restent de vrais libres examnistes dans la mesure où leur croyance religieuse est prise par eux — ne fût-ce qu'implicitement — « sous bénéfice d'inventaire ». Il n'empêche que la parfaite identification du libre examen avec la laïcité et le rationalisme positiviste nous devient impossible dans ces conditions. Encore que historiquement la Réforme ait été l'un des mouvements initiateurs du libre examen en opposant la liberté d'interprétation du croyant au dogmatisme de l'Eglise romaine...

Ces considérations nous conduisent à dépasser la libre recherche de la vérité et à nous porter résolument sur le terrain moral : le libre examen apparaît ici comme un *devoir*. La perspective s'élargit. La nature humaine, dans sa dignité et sa plénitude, se réalise par le progrès de la connaissance de tout ce qui existe. L'homme, symbolisé par le mythe de Prométhée, doit au mépris de tous les risques forcer les portes qui lui dérobent la vérité. Car savoir c'est pouvoir, connaître c'est dominer. L'aventure humaine est fondée sur cet effort sans fin. Pour être vraiment homme, pour ne pas trahir sa nature, tout individu est, dès lors, tenu dans la mesure où il en est capable, de pratiquer le libre examen. La mission de notre Université dans cette perspective devient claire : propager cette attitude morale qui n'a de sens que si l'homme conforme rigoureusement ses actes à tout ce qu'elle implique. Et ces implications ne sont pas moins claires : chercher sincèrement la vérité selon ses moyens en donnant toujours à la raison la priorité mais pas nécessairement l'exclusivité, refuser toute limitation à la recherche et toute intervention d'une autorité quelle qu'en soit la nature, diffuser les vérités acquises et les vivre réellement par son action.

Nous ne pensons pas que ces orientations du libre examen — bien qu'elles comportent des points de tensions internes comme toute réalité vécue — soient contradictoires. Nous estimons au contraire qu'elles ne sont que des aspects différents et des conséquences logiques de la même éthique concrètement assumée. Elles se complètent mutuellement.

L'idéal du libre examen cumule ces aspects et ces implications qui, au niveau de l'action, créent un type d'homme libre et responsable : il est certes une attitude et une méthode de pensée, mais aussi un droit et un devoir.

Sur le plan social la pratique du libre examen n'est possible que dans un régime de pluralisme démocratique et de tolérance, de suffisante égalité économique et de mobilité sociale, de liberté d'opinion et d'éducation proscrivant le dogmatisme qu'il soit de principe ou de paresse.

En tout cas une conception étroite du libre examen rend celui-ci contestable. Si c'est, en effet, *seulement* une méthode critique de pensée, il s'identifie avec l'attitude scientifique pleinement assumée ; mais alors tous les centres de recherche modernes et tous les hommes de science sont libres examnistes et notre Université perd son caractère spécifique. (1) Si la définition s'élargit seulement jusqu'au droit à la vérité, à la diffusion des connaissances, le libre examen se confond alors avec le courant de la démo-

(1) Ce n'était bien sûr pas le cas il y a quelques dizaines d'années.

cratisation des études et de l'expansion de la recherche et de la culture dans le cadre d'une politique scientifique. Il perd aussi son caractère spécifique. Il ne redevient lui-même qu'assumé en outre comme une attitude morale qui commande les engagements de l'homme dans l'action, dans sa manière de vivre non seulement sur le plan intellectuel, mais sur tous les autres plans où il se manifeste comme être social. L'option de ces engagements dans la vie sociale rend marginale l'existence d'une vie religieuse intime et privée, ayant ses propres normes de liberté comme c'est le cas chez « nos » protestants.

D'ailleurs certains francs-maçons libres examnistes sont aussi déistes, et bien téméraire sera celui qui démêlera dans cette position et dans chaque cas individuel la part de raison et la part de croyance...

Le nœud du libre examen, au plan de la personne, ce sont la conviction, la volonté et le choix d'être seul responsable et créateur ou créateur de sa propre pensée avec le devoir d'y conformer son action sans provocation mais sans faiblesse. Aucune autorité n'a sur nous de droits, mais bien ce qu'en pleine responsabilité nous acceptons pour vrai.

Le libre examen d'un homme s'apprécie à l'authenticité de sa vie intellectuelle, à son indépendance personnelle et à ses actes, non à ses proclamations de principe, les plus sincères. Tel est, pensons-nous, le climat du libre examen en tant que réalité vécue, la seule qui compte.

* * *

Dans cette esquisse certains s'étonneront de ne pas même avoir trouvé le mot « anticléricalisme ». C'est que nous avons voulu éviter les contingences historiques. Le cléricisme fut l'ennemi principal du libre examen dans notre pays. Il figure, à notre avis, encore aujourd'hui en bonne place parmi les dangers qui requièrent notre vigilance. Mais pourrait-on contester que sa virulence et son caractère militant soient fort atténués? Les prétentions cléricales n'osent plus même s'avouer comme telles... Et voilà que le catholicisme a ses formes de liberté de pensée, du moins dans le monde démocratique. Au minimum l'Eglise accepte le « dialogue » et le pluralisme des opinions et des organisations. Son avidité reste grande dans les problèmes de partage et c'est donc là que se situe le combat actuel. Mais ce n'est plus question de vie ou de mort comme avant la première guerre mondiale... On fera difficilement croire que ce soit le problème-clé de la société actuelle.

Les positions nouvelles de l'Eglise peuvent donner lieu à des évaluations plus ou moins optimistes, mais si l'activité militante du libre examen se confondait vraiment avec l'anticléricalisme, son actualité risquerait d'être contestée dans des milieux de plus en plus divers et de plus en plus larges, même s'ils ont d'incontestables affinités avec nos principes.

Le libre examen n'est pas une négation. L'interprétation que nous en avons donnée, le représente comme une affirmation, comme un acte positif.

Or les mutations de la société contemporaine font de cette attitude intellectuelle et morale un facteur socio-culturel devenu indispensable au progrès de l'humanité.

Pour le montrer nous allons évoquer quelques traits qui marquent la « société nouvelle » en gestation sous nos yeux.

* * *

Les sociétés occidentales deviennent des « sociétés de consommation » (*consumer societies*). J. K. Galbraith parle de « sociétés de l'abondance » (*affluent societies*). (1) Et c'est un fait que la consommation des biens et des services s'accroît avec une rapidité sans précédent. Pour ne prendre que l'exemple de la Belgique, la consommation privée à *prix constants* est passée de 415 milliards de francs en 1953 à 620 milliards en 1963, soit en dix ans un accroissement de 50 %. (2)

Les recensements de tous les pays hautement industrialisés attestent l'exactitude des vues de Jean Fourastié : le secteur tertiaire de la population active (employés, fonctionnaires, commerçants, personnel affecté aux services et aux loisirs) ne cesse de croître et constitue déjà la majorité dans les pays les plus avancés. (3)

Les statistiques de la population montrent que dans les mêmes pays le mode de vie urbain va s'étendant de plus en plus. Pour la Belgique le recensement de 1961 enregistre les deux tiers des habitants comme vivant dans des localités de plus de 5.000 habitants, lesquelles ont aujourd'hui un caractère nettement urbain ne fût-ce que par le commerce de consommation et les entreprises de services et de loisirs.

Si les loisirs se concrétisent par la conquête généralisée du samedi et par l'accroissement des congés payés, ils se traduisent par l'augmentation spectaculaire des dépenses privées à des fins touristiques. Pour la Belgique,

à *prix constants* : 1950 . . . 4 milliards 740 millions
1960 . . . 13 milliards 870 millions

soit un *triplement en dix ans*. (4)

En 1960, 617.834 postes de télévision étaient en usage dans notre pays. En 1964, 1.374.979, soit plus que leur *doublément en quatre ans*. (5)

La mutation socio-économique se marque particulièrement par la croissance du nombre des automobiles *privées* : 273.599 en 1950; 1.158.000 en 1964, soit un *quadruplement en quatorze ans*. (6) Ces données chiffrées signifient qu'il y a aujourd'hui déjà une automobile pour trois ménages...

Bien sûr nous ne sommes pas encore installés dans la société de l'abondance. Au surplus la répartition des biens et des services consommés est encore inégale selon les couches de la population. Une strate inférieure « d'infraconsommateurs » tend à se former, qui vit à un niveau progressivement de plus en plus décalé par rapport au niveau moyen sans cesse plus élevé. D'autre part une strate, principalement composée d'ouvriers et d'employés, qui participe au mouvement général d'augmentation des rémunérations, se met temporairement dans une situation d'infraconsommation en s'endettant par des achats à crédit. Enfin ces mêmes milieux sacrifient trop

(1) *L'ère de l'opulence* (Paris, Calmann-Lévy, trad. fr., 1961).

(2) Institut national de statistique et Département d'économie appliquée de l'U. L. B. (voir P. BAIROCH, *L'économie belge et internationale*, Centre d'économie politique, Institut de sociologie, Bruxelles, 1965, p. 16).

(3) *Le grand espoir du XX^e siècle* (Paris, P. U. F., 1950); *Les 40.000 heures* (Paris, Laffont-Gonthier, 1965); J. FOURASTIÉ et Cl. VIMONT, *Histoire de demain*.

(4) G. LABEAU, « La consommation touristique belge; son évolution passée et future », dans *Cahiers économiques de Bruxelles*, 1963 18, pp. 243 à 271.

(5) Institut national de statistique, *Bulletin de statistique*, nov.-déc., p. 1937.

(6) Institut national de statistique, *Annuaire statistique de Belgique*, t. LXXXIV, p. 341, et P. BAIROCH, *op. cit.*, p. 24.

souvent des dépenses de consommation importantes pour l'harmonie de la vie familiale (alimentation, culture, habillement, amélioration du foyer, loisirs quotidiens, services) à l'entretien et à l'usage d'une voiture automobile, dévoratrice du revenu (carburant, fiscalité, entretien, assurance, amortissement).

Ces réserves faites c'est au rythme d'une évolution rapide que les pays occidentaux et la Belgique avec eux, deviennent « sociétés nouvelles » (*consumer societies*).

Dans ces sociétés de caractère de plus en plus urbain, les classes sociales, sans disparaître, s'atténuent sociologiquement, deviennent moins spécifiques, tandis que la formation sociale dominante est de plus en plus le « grand public » caractérisé par le même type de consommation (avec des différences de qualité et de fréquence selon les revenus), le même type d'information et de culture (moyens de communication de masse : TV, radio, cinéma, grande presse quotidienne et hebdomadaire, livres de poche), le même type de loisirs (ordonnés sur les moyens de communications de masse et l'usage de l'automobile : week-ends, vacances, tourisme), la même appartenance ou le même assujettissement à de grandes organisations pour la défense d'intérêts et la sécurité (mutualités, sécurité sociale, syndicats). L'église même apparaît comme une « organisation » aux aspects multiples, plutôt que comme une présence vivante fondée sur les communautés locales. Oui, c'est l'âge des *mass media*, des activités tertiaires, de l'automobile et des « organisations ». Celles-ci substituent des offres concrètes de service aux idéologies traditionnelles. (1) C'est l'âge aussi de la démocratisation des études, car le « diplôme » à tous les niveaux devient le passeport exigé à l'entrée de pour ainsi dire toutes les professions. Civilisation des loisirs, certes, mais aussi civilisation des études. Et le cadre englobant tout : les « villes tentaculaires » qui changent jusqu'au visage de la campagne, supprime les caractéristiques locales et impose son mode de vie à l'échelle globale de la société.

* * *

Nous voilà loin du libre examen, perdus dans une digression apparemment hors de propos... Il n'en est rien, ainsi qu'on va le voir.

Si la « société nouvelle » produit une élévation du niveau de vie et même de la culture (le contenu de la TV vaut mieux que la culture diffusée par les « foires » ; le disque est supérieur aux fanfares de quartier ; le livre se répand et remplace avantageusement « l'almanach » populaire), elle constitue aussi un gigantesque mécanisme d'assimilation et de conditionnement. Les relations sociales deviennent de plus en plus « secondaires », c'est-à-dire fonctionnelles, anonymes (les personnes y sont *interchangeables*), nombreuses mais superficielles, sans engagement de la personnalité et sans que les individus doivent se connaître vraiment (l'identification suffit). L'efficacité et même le caractère agréable de ce type de relations impliquent un conformisme déchargé de toute affectivité et de toute réflexion personnelle. Les relations sociales « primaires », au contraire, supposent que les gens se connaissent dans leur individualité intime et y engagent leur person-

1) Voir notamment Daniel BELL, *The end of ideology* (Illinois, Free Press of Glencoe, 1960). N'oublions pas que le refus d'idéologie revient à protéger une idéologie latente et conformiste. Pour les Etats-Unis : l'*American way of life*.

nalité affective, leur spontanéité, leur originalité intellectuelle (et non pas seulement des actes techniques stéréotypés). Mais les modalités sociales laissent à ces relations de moins en moins de place. Comme l'homme est frustré de relations primaires — nécessaires à son équilibre — il s'aperçoit qu'il ne peut à peu près plus les trouver que dans le « couple ». De là l'importance de l'amour dans notre société qui le « démocratise » (la *Princesse de Clèves* pour tout le monde) et lui propose massivement des modèles culturels sous la forme des vedettes ou des couples du cinéma et de la chanson. Au demeurant le conditionnement s'introduit là aussi : le jeune employé, voire l'étudiant, trouve que toutes les filles sont les mêmes, sans savoir que les filles émettent à son propos le même jugement... Travail et loisirs, organisations rendent les hommes plus semblables entre eux et par la puissance de leur impact lui donnent une impression d'impuissance, voire d'absurdité de sa position. L'homme moderne sous le bombardement d'images, de sons, de nouvelles émanant du monde entier et de son propre pays, se sent si infime — même les « responsables » — que ses interventions (votes, déclarations, discussions, participation à une décision) se perdent dans un flux massif, comme un caillou lancé dans un torrent. Il prend vaguement conscience du fait qu'il ne pourrait agir autrement qu'il ne s'y applique, et que son esprit est « peuplé » de l'extérieur, « occupé » par l'envahisseur socio-culturel. Exceptionnellement veut-il réagir ? Il trouve peu d'interlocuteurs valables pour débattre d'opinions personnelles qui apparaissent aussitôt — même à ses propres yeux — comme insolites, contrastant avec les « données » qui sont versées dans tous les esprits. Le caractère « secondaire » de tels échanges, empêche d'ailleurs leur approfondissement : l'insistance est reçue avec agacement et inquiétude. Au vrai des vues originales accroissent la sensation d'isolement. On en arrive à les refouler comme indésirables.

Le style de vie a pour effet de reporter la « distinction » des personnalités sur les « choses » qu'elles consomment ou possèdent : ces signes extérieurs, seuls, personnalisent les individus (la voiture, la dernière robe, le livre à la mode, être « dans le vent », la coiffure, etc). Du moins c'est la tendance.

L'importance croissante des études scolaires à l'égard de l'éducation par d'autres milieux, a pour conséquence un « bourrage de crânes » presque inévitable — du moins en première approximation —, car les faits de science, de culture et de technique s'enrichissent et se multiplient sans cesse. Ainsi l'école, bon gré mal gré, en vient par son encyclopédisme mémorisé à constituer, dès le départ, un facteur de conditionnement.

L'impuissance sociale, l'absurde kafkéen, la transposition de la personne dans les « choses », l'assujettissement aux organisations et au travail, l'efficacité fonctionnelle repoussant l'idéologie — source de « débats stériles » — engendre chez l'homme moderne un sentiment d'aliénation.

* * *

Bien sûr notre vue cavalière et synthétique appellerait quelques nuances... Et s'il s'agit de tendances incontestables de l'évolution de nos sociétés, l'histoire de demain n'est pas faite. Heureusement d'ailleurs. Encore faut-il que conscience soit prise des dangers qui menacent l'humanité, alors que la société nouvelle porte en ses flancs tant de chances de bonheur vrai...

C'est ici que réapparaît le libre examen et au cœur même de notre

propos. Définie comme nous avons cru pouvoir le faire au début du présent article, cette attitude intellectuelle et morale, de critique permanente et d'engagement sous bénéfice d'inventaire, impliquant le devoir de tolérance mais aussi de jugement personnel, est devenue la seule qui puisse vaincre les tendances au conditionnement et à l'aliénation que recèle la mutation de notre société.

Si le libre examen ne devait pas être accepté comme principe fondamental de l'éducation moderne, si l'on ne réussissait pas à faire passer la pensée personnelle et la méthode avant les connaissances et la mémoire, si l'université se laissait aller au conformisme culturel et à la facilité technique, si les hommes et les femmes de ce temps — au moins les « responsables » — ne devaient pas prendre conscience de la nécessité absolue de dégager leur personnalité ensevelie sous l'amoncellement des « signes », des choses et des fétiches sociaux, écrasée sous le poids des conditionnements contraignants ou insidieux, notre civilisation périrait avec l'homme qu'elle aurait transformé en homéostat incapable de dépasser certaines marges d'adaptation.

La liberté de la pensée — au sens plein et multiple du mot — est aujourd'hui le gage du développement occidental comme ce fut déjà le cas aux temps de la Renaissance.

Il s'agit donc de bien autre chose que de se demander quel « anti-cléricalisme » s'impose encore... La première tâche est de procéder au dépistage et à l'analyse des conditionnements et des aliénations engendrés par la « société nouvelle ». Il faut ensuite que l'on adapte la méthode et la morale du libre examen aux impératifs de notre temps, pour en faire les instruments de défense de la personnalité humaine au sein d'une acculturation qui ne fut jamais aussi puissante.

A mesure que chaque jour plus d'hommes prendront conscience de la nature réelle de l'évolution sociale, nous trouverons à nos côtés des alliés aux convictions les plus diverses mais qui voudront vivre selon notre esprit.

Et c'est aujourd'hui que certains vont se demandant — les bons apôtres! — si le libre examen n'est pas dépassé... (*)

Henri JANNE,
Professeur à l'Université.

(*) Notre article était terminé au moment de la publication de l'Encyclique. Nous avons trouvé préférable de ne rien changer à notre texte.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B ont pris le soin de conclure un accord avec leurs auteurs ou ayant droits afin de permettre leur numérisation, le cas échéant, leur mise à disposition en ligne et leur utilisation dans les conditions régies par les règles d'utilisation précisées dans le présent texte. Ces conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication du document numérisé sont précisées sur la dernière page du document protégé.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut **empêchant l'accès au document, etc.** -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre de l'œuvre, le titre de la revue ou de l'ouvrage dont l'œuvre est extraite, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, titre de la revue ou de l'ouvrage dont l'œuvre est extraite, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.